L'actu des représentants du personnel du Siège

Janvier 2020

Leurs départs après eux

311 départs RCC ont été enregistrés au Siège début 2020, dont 181 concrétisés au 31 décembre 2019, le reste s'échelonnant d'ici la fin 2022. Même si d'autres salariés pourront encore se porter candidats au cours des 3 prochaines années, on ne peut pas dire que l'opération dégraissage de la direction ait rencontré un franc succès.

Au niveau du groupe on n'en est qu'à 700 départs environ, pour un objectif de 2 000.

Pas facile de professer des objectifs contradictoires : soutenir un gouvernement qui veut instaurer un âge pivot à 65 ans tout en incitant les seniors à partir le plus tôt possible !

Au siège, tous les secteurs et services sont fragilisés par ces 181 départs, auxquels il faut ajouter ceux du 1er semestre 2019. Au 30 septembre 2019, on notait déjà une baisse de 56 emplois permanents.

Au total, 181 + 56 = 237 départs de CDI en un an soit près de 6% des effectifs.

Le Siège et les rédactions ont perdu 19 monteurs, 15 ingénieurs du son, 11 cameraman-OPV, 30 journalistes, plusieurs dizaines de techniciens, de cadres, de chargés d'administration.

La grande question reste l'avenir de ces postes et leur remplacement, si l'on veut préserver la qualité des programmes, des journaux et des magazines, des fonctions support, sans dégrader les conditions de travail de ceux qui restent.

Premiers impacts de la chasse aux ETP

Suite au départ d'une coordinatrice, le service des échanges internationaux se retrouve en sous-effectifs pour assurer une présence aux conférences de rédaction.

Solution trouvée : les coordinateurs n'ont plus à assister aux conférences en continu, mais seulement d'y faire un passage.

Étrangement, ce sont les conférences 12/13 et 19/20 qui se retrouvent le plus pénalisées. Si ça passe, ça fera un poste de gagné !

Pas d'information sur le local très exigu des coordinateurs, pas d'info non plus sur le passage de l'ergonome pour évaluer les conditions de travail.

La fabrication siège en sous-effectif

Les représentants du personnel font état de sous-effectif à la fabrication siège dans certains secteurs, comme l'éclairage ou les cadreurs, qui travaillent à flux tendu depuis la rentrée 2019.

La direction dit avoir conscience du problème. Elle promet d'étoffer son vivier d'intermittents. Elle compte sur le déploiement de l'outil d'aide à la planification des non permanents au sein de la Direction des moyens de fabrication pour y remédier.

Dans le même temps les salariés des ex équipes légères sont en sous activité, cherchez l'erreur !

39H et « rabiotage » des RTT

Certains salariés de de la fabrication siège ont des contrats de travail à 39h. Certaines semaines, il arrive que les plannings sortent à moins de 39h. De ce fait les RTT de la semaine sont supprimées.

Il est pourtant du devoir de l'employeur de fournir du travail aux salariés en correspondance avec leurs contrats de travail et ces derniers n'ont pas à être victime des aléas de l'activité.

Les représentants du personnel demandent le respect des contrats et du code du travail.

La direction dément ces pratiques et demandent que des cas concrets lui soit remonté.

Égalité de traitement entre les salariés à 35 et 39H

Les salariés en 39 h qui font une journée de grève dans une semaine se voient retenir une journée de salaire, plus une ½ journée de RTT. Avec le cumul de ces deux retenues cela fait une journée et demie. À 35 h, la retenue est limitée à une journée de salaire.

La direction reste inflexible. Pour elle, si le salarié n'a pas travaillé au-delà de 35h, il ne peut générer une RTT.

Pourtant le salarié en 39 h qui fait une journée de grève dans la semaine est d'avantage présent que celui à 35 h : il fait 39 - 7,8 = 31,2 h contre 35 - 7 = 28h pour celui à 35h.

Pour supprimer cette différence de traitement, la direction devrait retenir soit uniquement une journée de salaire pour tous, soit une ½ journée de salaire et une ½ journée de RTT pour le personnel en 39h.

La CGT va lui offrir une calculette !

Et si on reparlait de la semaine de 4 jours ?

Popularisée au début des années 90, mise en place de haute lutte dans certaines rédactions et services de France 3, la semaine de 4 jours s'est heurtée au conservatisme des directions successives.

Pour le secteur de l'information, les bénéficiaires de cette organisation seraient au nombre de 250, y compris accord seniors.

On les trouve parmi les JRI (ex-France 3), les chargés d'édition, les motards, au magasin, à l'infographie, au PC info, à la DRM et chez les monteurs et les techniciens de FTR.

Alors que de nombreuses études mettent en évidence les avantages des organisations en 4 jours (équilibre vie professionnelle/vie personnelle, réduction du stress et de la pénibilité, meilleure récupération physique pour les JRI, amélioration de la productivité) les blocages persistent, surtout chez les tenants du forfait-jours : « ni de volonté de stopper, ni volonté d'étendre » la semaine à 4 jours répond la DRH … tout en précisant : « pas d'extension ».

Peut-être une ouverture pour les JRI, qui

finissent leur carrière physiquement éprouvés, voire handicapés.

Oralement, la DRH de l'info a dit qu'elle en parlerait au chef de service JRI.

On rame du côté de monKiosque !

Les services de la paie et la RH sont allés un peu vite en modifiant les règles sur les congés, surtout pour les forfait-jours journalistes.

Ce qui était annoncé comme une simplification a surtout mis un gros bazar. Après il a fallu ramer. Aux dernières nouvelles, on rembobine !

Les jours fériés des journalistes au forfait-jours, donneront lieu à un crédit de 11 jours, inscrits dans monKiosque dès début d'année. Les jours fériés « du calendrier » sont donc réputés être des jours comme les autres.

Par exemple, pour ne pas travailler le jeudi de l'ascension, il faudra poser un jour.

Sur ce modèle, les RTT des salariés au forfait jours, les congés ancienneté, jours de contrainte, de fractionnement ou flottants sont désormais crédités en totalité en début d'année, permettant ainsi d'être pris dès le 1er janvier. En revanche, les salariés en décompte horaire ne sont pas traités de la même manière.

Précision : les salariés devenus journalistes à la suite d'une reconversion bénéficient bien des 5 jours de congés ancienneté supplémentaires, dès lors qu'ils ont 8 années à FTV ou dans l'audiovisuel public (Accord Collectif page 209).

Un an de CONCUR et toujours la galère

Premier bilan pour l'année 2019, CONCUR a traité 100 000 notes de frais pour l'ensemble de FTV, dont près de 15 000 pour l'information et 1 700 pour les sports.

A ce stade, les responsables du service mission se disent satisfaits, les appels à la hotline pour « affaires litigieuses ou problématiques » ne seraient que de 650 par mois au siège, dont une soixantaine pour l'info et sports.

Ils sont tout de même obligés de constater le côté chronophage pour les salariés au moment de la saisie de leurs notes de frais. Une paille !

Dans le même temps, c'est aussi et toujours la galère pour le service de traitement des missions qui n'en peut plus. Les « bienfaits » de la dématérialisation sont loin d'être redescendus au 2ème étage.

Au 1er avril, une « signature numérique » permettra de ne plus renvoyer les justificatifs papier une fois scannés. Prochainement aussi, la mise en place d'une plate-forme de réservation d'hôtels avec prix négociés.

Report de l'arrêt du forfait

On voit que la réforme des frais de mission, sans concertation, a mis là aussi un gros bazar, avec des dérogations qui excluent ceux qui ont moins de 100 jours de missions. La suppression du forfait est donc suspendue, jusqu'à nouvel ordre. Représentants des salariés et syndicats demandent aussi de revoir le montant de l'indemnité repas en zone de résidence, ridiculement bas (15,50 € à Paris) pour l'aligner sur les frais de mission.

Assistantes sociale 2.0

Quel bilan après la « dématérialisation » des assistantes sociales. Depuis septembre, les assistantes sociales ont été remplacées par un service téléphonique. 275 appels ont été reçus, pour le siège, sans qu'on puisse établir de comparaison avec le service précédent. En CSE, les médecins ont déploré la disparition des assistantes sociales qui étaient présentes au Siège en proximité. Avec le nouveau prestataire, « Responsage », il n'y a eu

aucune rencontre en présentiel. Plusieurs salariés se sont plaints du temps d'attente au téléphone pour joindre une assistante sociale.

Dépoussiérage de la fiche RH

Demande de mise à jour, avec date d'actualisation des fiches RH des sites parisiens (voir ici ➠) qui date d'au moins 4 ans…

Travaux à l'arrêt

Déménagements, réorganisations tout est stoppé depuis des mois sur ordre de la préfecture. Suite à une enquête, il a été constaté de graves manquements à la sécurité (issues de secours bloquées, matériel entreposé n'importe où, poussières). FTV n'ayant pas réagi aux nombreux rappels à l'ordre, la sanction est tombée. La direction attend le feu vert pour reprendre ses chantiers.

A la benne

Les travaux, au siège de FTV tout le monde se demande combien ça coûte. Impossible d'obtenir l'information. Et que fait-on de tous ces meubles et de toutes ses cloisons mis au rebus ? La réponse est la suivante : FTV paye une écotaxe à l'achat de son mobilier de bureau, cette taxe est reversée à un organisme, « Valdélia » en charge du recyclage.

Quelle proposition est recyclée, quel tonnage, où ça va…. mystère.

Sachez juste que si on paie une écotaxe, c'est que c'est écolo, bien sûr. Les cloisons métalliques elles sont « recyclées » au maximum… mais comme il n'y a plus de cloisons dans les nouveaux « openspaces » 😄😄😄.

Élections municipales

La direction a revu à la marge sa note de service, très contestable, qui vise à encadrer l'activité des salariés, surtout des journalistes, candidats aux élections municipales. Si la déontologie et sa conscience professionnelle doit conduire un journaliste -candidat à se mettre en retrait pour ne pas tirer avantage de son appartenance à FTV ou de sa profession, la direction n'a pas le droit de traiter ses salariés en sous-citoyens. De même pour les conjoints ou soutiens actifs. Très contestable l'interdiction faite à un journaliste, une fois élu comme simple conseiller municipal, même dans une petite commune, de présenter un JT ou un magazine.

On mange quand ?

La question de la prime repas pour les équipes de la régie 4 / plateau D qui finissent le soir à 21h15 après TLS n'est toujours pas résolue.

L'article 2.2.3.1. de l'accord collectif précise bien que le temps de repas du soir, d'une durée minimale de 45minutes, est fixé entre 18h30 et 21h30 et que les salariés dont les horaires de travail ne permettent pas de bénéficier d'un service de restauration sur place ou à proximité, perçoivent une prime dite de restauration.

La direction rétorque qu'il n'y a pas de pause repas le soir car le temps de repas n'est pas suivi d'une période de travail mais se situe en fin de vacation, il n'y a donc pas lieu de payer cette prime.

Pourtant ces salariés ne peuvent manger sur place, le restaurant d'entreprise du siège fermant à 21h. Cela est d'autant plus incompréhensible que leurs collègues de la régie 2 perçoivent bien une prime repas lorsqu'ils finissent à 21h15. La CGT va saisir l'inspection du travail.

Du rangement pour les cadreurs !

La vacation de cadreurs qui travaillent sur Stade 2 dont la fin d'antenne est à 20h57, finit à 21h alors que celle de leurs homologues des régies et plateaux se termine à 21h15.

Les représentants du personnel ont demandé que soit pris en compte le temps nécessaire aux cadreurs pour pouvoir ranger leurs affaires dans les mêmes conditions que leurs collègues de régies et plateaux et dans le respect de la note du 25 mars 2016 du directeur de La Fabrique.

Pour une fois, nous avons reçu une réponse positive.

France Info, y'a que sa direction qui n'est pas en breaking

Hâtons-nous lentement c'est l'attitude des responsables de France Info face à la crise qui a fini par éclater dans la rédaction.

Le diagnostic est fait depuis longtemps, sur les conditions de travail sur le plateau et la fatigue des équipes, sur le manque d'effectifs, l'intensité et le rythme de travail, le respect des temps de pose, la demande d'une salle de repos…

Des négociations sont engagées avec l'ensemble des syndicats, mais rien ne s'y décide.

Pas de budget, pas de postes, travaux bloqués…. et des petites phrases du genre

« ***Si vous n'êtes pas satisfaits des conditions de travail, vous devriez changer d'entreprise.*** »

A quelques mois de la fin du mandat de Delphine Ernotte, une grève à France Info serait le bouquet !

Les mauvaises pratiques reviennent au galop

Au mois de décembre, à de multiples reprises France Info a envoyé des équipes moto-TVU sur le périphérique pour faire des directs sur les embouteillages pendant les grèves…

Cette pratique pose de nombreuses questions : éloignement d'un mètre de l'émetteur non respecté, amplitude des vacations de 9 heures, risques routiers. Également la question coût/bénéfice pour l'antenne compte tenu qu'il a fallu recourir à des prestataires (motards et OPV).

Bonnes pratiques où êtes-vous ?

Open space (Espaces partagés de travail pour ceux qui préfèrent le français)

Nous avons assisté une nouvelle fois à la mise en exergue des DIFFICULTES à vivre au quotidien dans les espaces partagés pour de nombreux salarié-e-s : les conditions de travail amènent aux risques psycho sociaux : la charge mentale trop importante, problèmes de concentration, multiplication des tensions corporelles et dans les relations de travail… Et pourtant les salarié-e-s impactés continuent d'y travailler. : Jusqu'à quand ?

Pour la Ressource Humaine une commission de suivi post aménagement va se mettre en place... A suivre.

Le service médical

Désormais les visites médicales seront en partie assurées par les infirmières (2 recrutements effectués en 2020), avec l'appui des nouvelles technologies : une plateforme type Doctolib facilitera les prises de rendez-vous. Ces visites sont obligatoires à minima tous les 4 ans, tous les 2 ans à minima pour les travailleurs de nuit, les travailleurs handicapés, ou les salariés en contact avec les risques électriques etc.

Les organigrammes

Mis à jour à la date du 1er décembre 2019 et déjà obsolètes (cliquez ici ➠), pour exemple les départs RCC de décembre ne sont pas pris en compte. Quand aura t-on des organigrammes actualisés ?

Représentants de proximité

Anciennement « délégués du personnel » ils sont là pour relayer vos questions, transmettre vos problèmes et idées. Les réunions sont programmées tous les mois (voir en fin de document pour les prochaines dates). Profitez-en !

Adéquation RCC – Réforme en cours

De nombreuses questions sont soulevées au sujet des prochains départs en retraite et de leur compatibilité avec la réforme en cours : l'accord portant sur le RCC est prioritaire, puisque antérieur au nouveau texte. Des questions demeurent à éclaircir.

Présence Ressources Humaines sur le terrain

Nombreux sont ceux qui déplorent l'absence de démarche proactive des représentants des ressources humaines sur le terrain, même si la Direction certifie le contraire. La question n'est pas de savoir si les uns ou les autres ont raison, mais d'alerter sur ce vide constaté. Vous pouvez inviter vos représentants de Ressources Humaines aux réunions de service, ou à un point spécifique !

Candidatures dans le cadre des COCA

Fort de votre expérience, de votre ancienneté, vous candidatez sur des postes mis en consultation et… rien ne se passe ? Ne restez pas sans réponse à vos candidatures (ce qui est malheureusement trop souvent le cas), contactez vos RH.
Si on vous dit « tu ne peux pas postuler sur ce poste, tu n'as pas les diplômes requis, voilà pourquoi tes candidatures sont rejetées… » (et ce de façon parfois désobligeantes), vos RH (encore) ont une fonction aidante pour aider à renforcer un projet professionnel. Les représentants du personnel peuvent vous accompagner à ces rendez-vous.

Pour prendre connaissance des réponses de la direction aux questions des représentants du personnel

Cliquez ICI ☞.

Vos Représentant-e-s de Proximité CGT

Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux : **Véronique PAILLE-VECCHIA**

Programmes, Communication, Marketing, Études : **Sophie PIGNAL**

Production, Fabrication, Technologies : **Éric LAUMONIER**

Information et Sports : **Claude GUENEAU** & **Georges PINOL**

Prochaines réunions prévues

Programmes, Communication, Marketing, Études : le 4 février 2020

Information et Sports : le 4 février 2020

Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux : Le 13 février 2020

Production, Fabrication, Technologies :Le 13 février 2020

CGT France télévisions Siège
Pièce V 2836
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15